



GT Stockage La Plateforme Verte

Corentin Baschet - Clean Horizon

Valentin Bruguier & Jérémy Saraudy - QENERGY

RTE

Services chargés du raccordement des projets de stockage

Emilie Gillet - emilie.gillet@rte-france.com

Clarisse Delaune - clarisse.delaune@rte-france.com

Clara Debiol - clara.debiol@rte-france.com

Phuong Nguyen - phuong.nguyen@rte-france.com

A Paris, le 10 juillet 2023

Objet : Note à l'attention de RTE

La Plateforme Verte est une association professionnelle dédiée à la transition énergétique créée en 2018 par Sylvie Perrin, avocate associée au sein du cabinet De Gaulle Fleurance et Associés. Cette association a pour objectif de rassembler divers acteurs et mener des actions concrètes pour permettre l'accélération des projets au service de la transition énergétique pour notamment la promotion de modes de structuration et de financement fiables et durables. Le groupe de travail stockage réunit 245 personnes représentant 103 entreprises de la filière du stockage en France, incluant notamment des développeurs de projets, des investisseurs, des fournisseurs de solutions, des consultants et des agrégateurs.

Les membres du GT Stockage de La Plateforme Verte souhaiteraient échanger avec la société RTE sur les conséquences liées à l'évolution des règles services système (1). La Plateforme Verte souhaiterait également partager ses propositions (2).

1. Conséquences des règles services système sur les projets de stockage

Dans le cas de demandes de raccordement à RTE plusieurs cas ont été rencontrés par les membres de La Plateforme Verte.

| Limitations à l'injection et/ou soutirage pour l'installation | Périmètre des contraintes | Commentaires et questions | Participation aux services système selon les règles en vigueur |
|---|---|---|--|
| Aucune limitation | Dans le périmètre d'extension | Pas de contraintes et éligibilité à la certification FCR, aFRR selon les règles existantes des services systèmes définies par RTE | ✓ |
| | En dehors du périmètre d'extension | Pas de contraintes et éligibilité à la certification FCR, aFRR selon les règles existantes des services systèmes définies par RTE | ✓ |
| Limitations préventives (en N et N-1), qui ont une probabilité d'occurrence forte | Dans le périmètre d'extension | Le développeur paye les travaux : problème résolu et le projet devient éligible pour les services systèmes | ✓ |
| | | Le développeur ne paye pas les travaux. Le projet est contraint par des heures de limitation et le stockeur ne peut pas fournir de SSYf. Une Offre de Raccordement Optimisée (ORO) est proposée. | ✗ |
| | En dehors du périmètre d'extension | RTE fait des travaux et résout les contraintes à terme avec des délais parfois plus importants que lorsque ces derniers ont lieu dans le périmètre d'extension. Le problème est résolu dans le futur. L'installation subit des limitations temporaires jusqu'à la durée d'achèvement des travaux. Questions : - Comment ce délai est défini ? - Quelle approche envisager si les délais attendus sont conséquents ? - Peut-on les raccourcir/limiter ? - Si le Business Plan reste pertinent avec cette contrainte, il reste dépendant de l'éligibilité aux services systèmes : quelle solution envisager pour qualifier les projets qui contribuent à résoudre une partie du problème ? TagEnergy a un projet dans ce cas qui ne peut pas être certifié aux services systèmes. Genenergy a un projet dans ce cas qui est éligible aux services systèmes. | ? |
| | RTE préfère ne pas faire les travaux et prend à sa charge les contraintes. Questions : - Si oui, comment RTE compense la perte de revenus liée aux heures contraintes ? - Existe-t-il des mécanismes de compensation et comment fonctionnent-ils ? - Quelle serait la fréquence et la méthodologie de calcul ? (dans quelles conditions ?) | ? | |

| | | | |
|---|------------------------------------|--|---|
| Limitations curatives (en N-1), qui ont une probabilité d'occurrence faible | Dans le périmètre d'extension | Possibilité de participer aux services systèmes Estimation du taux de défaut communiqué dans la PTF | ✓ |
| | En dehors du périmètre d'extension | Possibilité de fournir des services système | ✓ |

2. Propositions afin que les stockeurs ne soient pas limités dans leur offres de raccordement

Les systèmes de stockage par batterie ont prouvé leur capacité à faire baisser les coûts de fourniture des services systèmes sur les réseaux électriques, notamment sur le marché de la FCR. A ce jour, La Plateforme Verte comprend que le référentiel technique RTE ne permet pas à certains actifs sujets à des limitations de participer aux services systèmes, ce qui pourrait être assoupli sans pour autant compromettre la sécurité du système électrique.

→ Un projet ayant des limitations préventives à l'injection ou au soutirage devrait pouvoir participer aux services systèmes en dehors des heures où ces limitations ont lieu dans la mesure où elles peuvent être prévenues. Une limitation prévue à l'avance liée à de la consommation prévisible ou à de l'injection solaire voire même éolienne dans une moindre mesure permettrait au stockeur de savoir s'il peut ou non participer aux services systèmes sans compromettre la fourniture du service. Le sujet du délai de prévenance doit alors être abordé, plusieurs possibilités semblent envisageables :

- ◆ les limitations pourraient être prévenues en J-1 et actualisées le jour J ;
- ◆ un calendrier horodaté pourrait être défini dans la PTF et mis à jour en continu au plus proche du temps réel pour que les limitations correspondent le plus possible à la réalité ;
- ◆ un système de contrôle de l'éligibilité ex-post pourrait avoir lieu en vérifiant qu'il n'y a pas eu d'offres services systèmes soumises les créneaux où il y avait des limitations.

→ Dans le cas où les limitations sont uniquement à l'injection, il semble de bon sens que le stockeur doit pouvoir fournir des services systèmes au soutirage (par exemple aFRR à la baisse). Réciproquement dans le cas de limitations au soutirage, le projet de stockage doit pouvoir être préqualifiable aux services systèmes à l'injection (par exemple aFRR à la hausse).

Par ailleurs La Plateforme Verte note que certains efforts de transparence seraient bénéfiques pour les stockeurs :

- connaissance de la nature des congestions (demande, production), de leur saisonnalité et de leur temporalité ;
- mouvements dans la liste d'attente ;
- informations sur l'avancée des travaux sur le réseau ;
- évolution possible des heures de limitations liées aux travaux.

Pour conclure, La Plateforme Verte aimerait engager des discussions avec RTE afin notamment :

- de confirmer sa bonne compréhension des positions actuelles de RTE (voir tableau paragraphe 2) ;
- de mieux comprendre le processus de gestion des contraintes de manière opérationnelle chez RTE ;
- de mieux comprendre les travaux qui peuvent être entrepris afin de permettre aux sites contraints de participer aux services systèmes (en vue d'une évolution des règles) ;
- d'envisager dans un second temps une valorisation associée à la fourniture d'un service de congestion de réseau par un système de stockage.

Nous remercions la société RTE pour l'intérêt qu'elle portera aux demandes de La Plateforme Verte et serions ravis de pouvoir échanger sur ce sujet avant la fin du mois d'août ou dès la rentrée de septembre.

Corentin Baschet
Représentant du GT stockage
La Plateforme Verte

